



CH-3003 Berne, DIR/SBF/wij

A l'attention de :
selon la liste ci-jointe

Référence/n° de dossier: 2013-03-04/249
Spécialiste: wij
Berne, le 8 mars 2013

Ouverture de la procédure d'audition Révision partielle de l'ordonnance sur la maturité professionnelle fédérale

Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez ci-joint les documents en vue de la procédure d'audition concernant la révision partielle de l'ordonnance citée en titre¹.

Le 18 octobre 2012, l'organe de pilotage OFFT/CDIP a accédé à la demande du comité de la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP) et s'est déclaré prêt à mettre en place les mesures nécessaires afin d'accorder un délai plus large aux cantons pour l'adaptation des prescriptions cantonales et des plans d'études des filières de formation reconnues menant à la maturité professionnelle. Cette mesure implique une adaptation des délais mentionnés à l'art. 36 de l'ordonnance sur la maturité professionnelle (OMPr).

Nous vous invitons à nous transmettre votre prise de position ou vos éventuelles remarques concernant les documents mentionnés ci-dessus d'ici au 7 mai 2013 à l'adresse suivante :

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), Effingerstrasse 27, 3003 Berne.

¹ RS 412.103.1

Renseignements:

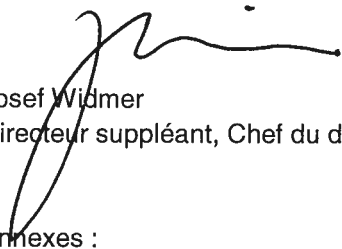
Esther Ritter
Effingerstrasse 27, 3003 Berne
Tel. +41 31 322 26 21, Fax +41 31 323 75 74
esther.ritter@sbfi.admin.ch

Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation SEFRI
Josef Widmer
Effingerstrasse 27, 3003 Berne
Tél. +41 31 323 76 12, fax +41 31 324 96 14
josef.widmer@sbfi.admin.ch
www.sefri.admin.ch

Afin de faciliter le dépouillement des résultats, nous vous prions également de bien vouloir nous faire parvenir votre prise de position par courrier électronique à l'adresse suivante : esther.ritter@sbfi.admin.ch.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation (SEFRI)



Josef Widmer
Directeur suppléant, Chef du domaine de direction Formation professionnelle et éducation générale

Annexes :

- Projet d'ordonnance
- Rapport explicatif
- Liste des destinataires